Recherche et développement technologique RDT: perspectives de coopération internationale

1995/2268(COS) - 18/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : donner l'orientation générale des politiques de coopération dans le domaine de la RDT pour les années à venir à la lumière du nouveau cadre d'action de la Communauté résultant du TUE, des changements intervenus dans les relations internationales et de l'évolution des politiques de RDT dans le contexte international. CONTENU : Dans sa communication, la Commission estime que, suite aux bouleversements géopolitiques survenus dans le contexte international, la coopération scientifique constitue un élément important de la création par l'UE d'un environnement stable dans une Europe élargie. Dans un contexte de libéralisation mondiale du commerce où émergent de nouveaux marchés, le rôle clef des futures politiques internationales de RDT est de réaliser un équilibre entre la coopération et la concurrence. Par ailleurs, la coopération S&T mondiale, avec partage des risques et des efforts, est également nécessaire pour relever les défis du XXIe siècle. Dans le cadre de la coopération internationale en RDT, les principaux objectifs poursuivis par l'UE sont les suivants : - renforcer la compétitivité européenne et développer des technologies pour les futurs marchés; - développer le partenariat S&T avec les voisins de l'Union européenne; - partager les responsabilités et mener des activités de RDT en vue de relever les défis globaux; - promouvoir la RDT pour favoriser une croissance économique durable dans les pays en développement; - partager les informations S&T et contribuer à la mégascience et les technologies et sciences de pointe. Ces objectifs doivent être atteints en suivant diverses approches complémentaires : - une approche globale avec une participation ponctuelle aux programmes-cadres pour renforcer la compétitivité de l'UE; - une approche régionale comme moyen de parvenir à des améliorations ciblées S&T dans les régions sélectionnées; - une approche bilatérale pour développer les relations S&T avec certains pays; - une approche multilatérale pour intensifier les efforts de RDT de l'UE au plan mondial. Dans l'immédiat, la Commission entend poursuivre huit actions : 1. le dialogue recherche-industrie afin d'accroître la participation industrielle dans le cadre de la coopération S&T internationale; 2. renforcer la dimension externe de la politique de RDT; 3. promouvoir la coopération aux initiatives mondiales; 4. répondre aux besoins des pays les moins avancés; 5. renforcer le rôle des délégations communautaires dans la coopération internationale en RDT; 6. utiliser les ressources financières externes de l'UE pour la RDT; 7. prévoir des crédits supplémentaires : pour la zone méditerranéenne, au titre du programme-cadre révisé, et 8. pour l'Europe centrale et orientale en vue de soutenir la phase de pré-adhésion et la recherche sur la sûreté nucléaire, au titre du programme-cadre Euratom et du 4e programme-cadre révisé.